

Politique : *Prévention de la violence dans les écoles*

Numéro : *P – 7.008*

Catégorie : *Administration des écoles*

Page : *1*

La politique *P – 7.008 – Prévention de la violence dans les écoles* a été abrogée le 3 mars 2008.

Pour des informations sur la prévention de la violence dans les écoles, veuillez vous référer à aux politiques et aux procédures administratives suivantes :

- P - 7.038 et PA - 7.038 Discipline progressive et promotion d'un comportement positif chez les élèves
- P - 7.039 et PA - 7.039 Prévention de l'intimidation et interventions
- P - 7.040 et PA - 7.040 Code de conduite
- P - 7.041 et PA - 7.041 Programmes pour élèves faisant l'objet d'une suspension à long terme ou d'un renvoi

Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.